

## Avis de Soutenance

Monsieur Quentin BLUCHE

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Droit et innovation en santé. Étude sur les rapports entre le Droit et l'innovation dans le domaine de la santé*

dirigés par Monsieur François VIALLA

Soutenance prévue le **vendredi 08 novembre 2024** à **13h00**

Lieu : U.F.R. Droit et Science politique - Université de Montpellier 39 rue de l'Université 34060  
MONTPELLIER  
Salle : des actes

### Composition du jury proposé

M. François VIALLA	Université de Montpellier	Directeur de thèse
Mme Lina WILLIATTE-PELLITERRI	Université Catholique de Lille	Rapporteuse
Mme Marion GIRER	Université Jean Moulin Lyon 3	Rapporteuse
M. Thierry-Serge RENOUX	Université d'Aix Marseille	Examineur
M. Romain PORCHER	Université de Perpignan Via Domitia	Examineur

**Mots-clés :** Innovation, Progrès, Santé, soins, Professionnels de santé,

### Résumé :

L'innovation est aujourd'hui au cœur des discours politiques, singulièrement dans le champ de la santé. Elle est perçue comme un élément clef permettant de satisfaire des impératifs tel que l'égal accès aux soins pour tout personne. Le Droit peine, pourtant, à prendre la pleine mesure d'un tel concept comme en témoigne l'absence de définition consensuelle. Les évolutions législatives montrent néanmoins que le Droit n'est pas rétif à l'innovation, caractérisant ainsi un phénomène de transformation de la Société et donc du Droit lui-même. Si l'innovation apparait comme un concept davantage économique ou sociologique que juridique, elle va nécessairement se confronter à l'ordonnement du Droit, lequel apparait, de prime abord, empreint d'une rigidité certaine garantissant les droits et libertés fondamentaux de chacun. Ce dernier est ainsi mouvant et fait preuve d'une plasticité certaine. De plus, le lien étroit entre le Droit et l'innovation semble s'observer par une réciprocité d'influences. Si le Droit, en effet, permet de susciter de l'innovation, il n'en demeure pas moins que, parfois, l'innovation le précède. Il conviendra alors de s'interroger sur la préservation de l'équilibre du Droit, dans sa conception, dans sa construction et dans sa mise en œuvre face à un tel concept.